

LE PETIT CAUX ET L'ALIERMONT

SITUATION

Le Petit Caux se situe au nord de la Normandie. Placé entre la vallée de la Bresle au nord et le pays de Bray au sud, cette série de trois plateaux parallèles, s'étire sur une quarantaine de kilomètres entre les portes de la Picardie et la Manche. Il est strié par les vallées parallèles de la Bresle, de l'Yères, de l'Eaulne et de la Béthune. En rebord du pays de Bray, il forme une bande étroite dont le secteur nord est appelé Aliermont. Marqué par une agriculture intensive, cette unité de paysage se distingue du pays de Caux par son contexte géomorphologique et par la forme d'urbanisation induite par son environnement.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES

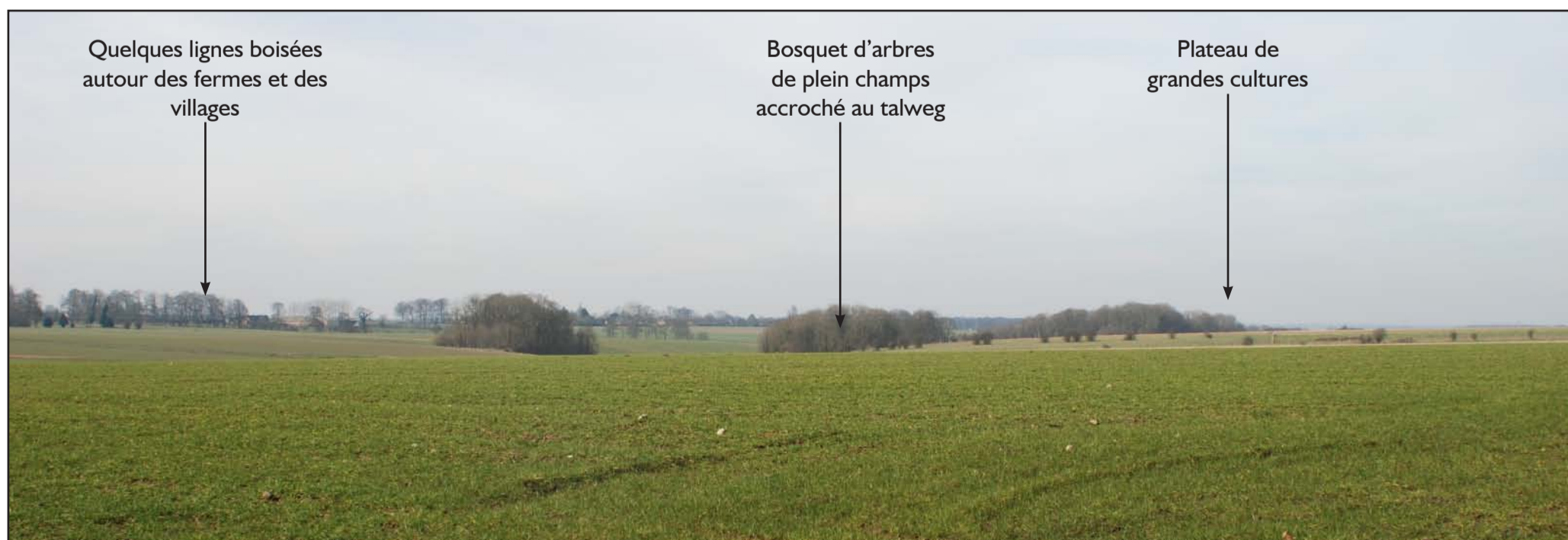
Des plateaux étroits et festonnés par les nombreux affluents des grandes vallées

Outre l'Aliermont qui dessine une bande étroite entre la Béthune et l'Eaulne, deux autres plateaux plus larges prennent place respectivement entre l'Eaulne et l'Yères et entre l'Yères et la Bresle. Malgré des distances qui peuvent être importantes entre deux cours d'eau, ces plateaux sont découpés en leur cœur par des petits talwegs qui se creusent tout en se rapprochant des vallées principales. La plupart des routes qui lient les plateaux aux vallées voisines empruntent ces petits talwegs et vallées. Lorsqu'ils sont suffisamment importants, ceux-ci accueillent des villages et des bourgs qui se mettent à l'abri dans ces plis à l'image de Foucarmont ou de Bailly-en-Rivière.

Le sentiment de se trouver sur un plateau n'intervient qu'en s'approchant de la côte, zone dans laquelle les talwegs et leurs boisements deviennent rares. Au contact de la Manche, ces plateaux s'interrompent brutalement sur les hautes falaises.

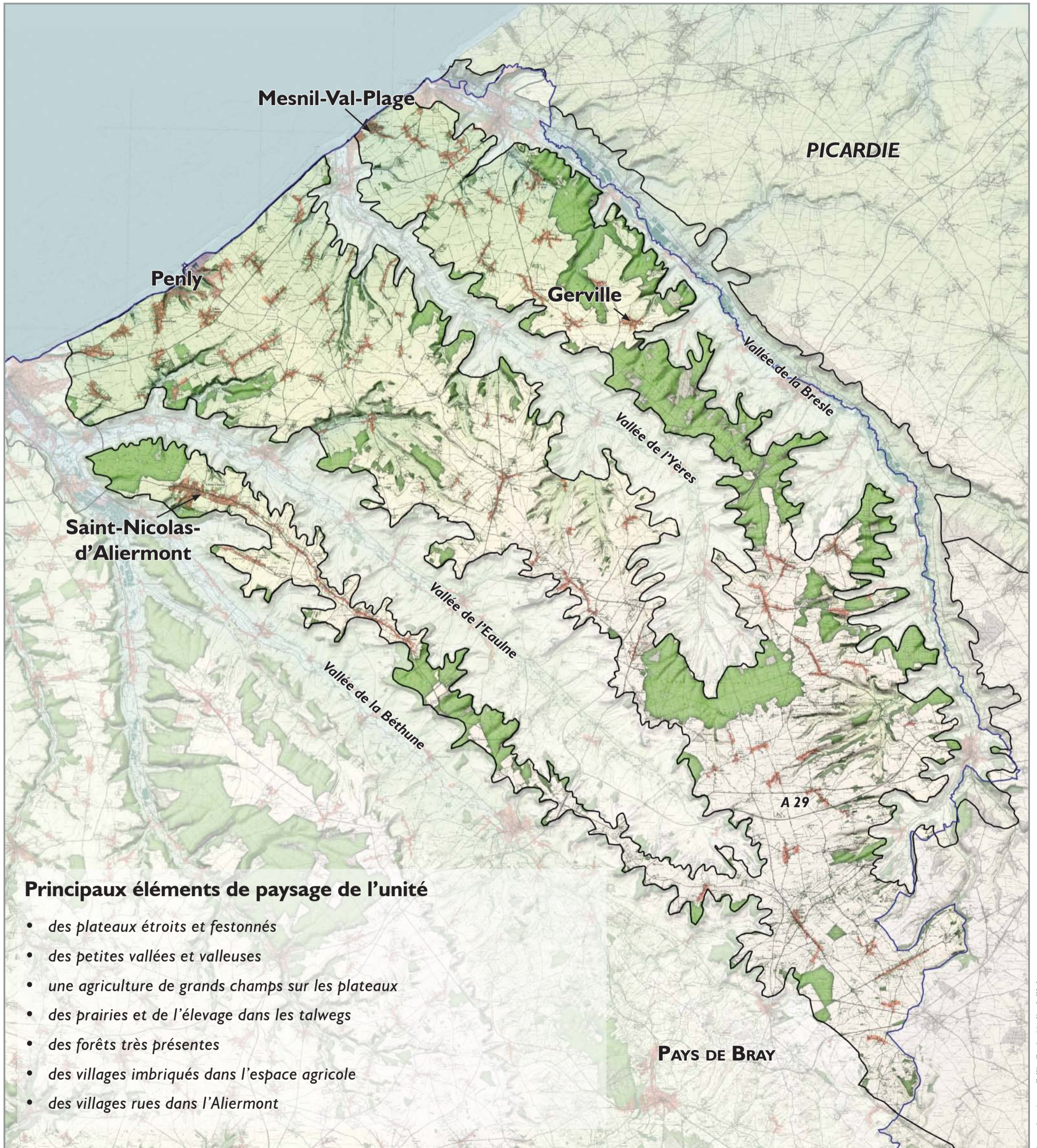


Le plateau agricole qui domine la Manche à Biville-sur-Mer : à la limite des champs, une falaise de 100m de haut s'ouvre sur la mer. (2009 - commune de Biville-sur-Mer)



Le plateau agricole entre l'Eaulne et l'Yères. (2010 - commune de Bailly-en-Rivière)

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N°20 : LE PETIT CAUX ET L'ALIERMONT



0 5 10 Kilomètres

Une agriculture de grands champs sur les plateaux et les prairies dans les talwegs

Le Petit Caux est marqué par une agriculture qui laisse encore beaucoup de place aux prairies concentrées dans les petits reliefs (talwegs et petites vallées) alors que les grandes cultures occupent majoritairement le cœur des plateaux, formant des ouvertures parfois très vastes. Ces ouvertures finissent toujours par butter sur des lisières forestières lointaines et des lambeaux de clos-masures qui complètent ces horizons.



Des structures végétales subsistantes à Regnévuit. (2010 - commune d'Avesnes-en-Val)

Les différences sont importantes entre les secteurs situés à proximité de la mer et ceux plus reculés dans les terres. A Brunville par exemple, commune proche du littoral, en 2000, 80% des terres agricoles étaient déjà consacrées aux grandes cultures alors qu'à Marques, commune située à proximité d'Aumale, la moitié des terres étaient maintenues en prairies.

Dans les secteurs dans lesquels les grandes cultures ont pris le des-

sus sur les prairies, les structures végétales ont pour la plupart été supprimées. Parmi elles, de très nombreux vergers entouraient les villages formant une enveloppe aujourd'hui quasiment disparue. Les villages sont aujourd'hui en contact direct avec l'espace agricole. Les rares fermes isolées sont entourées de haies et de quelques alignements de hêtres, formant des clos.



Un vallon occupé par des prairies entre Saint-Aignan et Regnévuit. (2010 - commune d'Avesnes-en-Val)

Les petites vallées et les valleuses, des paysages intimistes et marginaux

Les vallées et les valleuses constituent des points de contact entre le plateau et l'univers maritime des pieds de falaise. Peu nombreuses entre le Tréport et Dieppe, on en compte neuf au total (la vallée de Puys, le val du Prêtre, le Petit Berneval, le fond de Penly, Parfondval, Val du Mesnil, Val Pollet, la vallée de l'Yères et Mesnil-Val). Leur occupation du sol diffère de l'une de l'autre : une partie des vallées sont urbanisées par des extensions urbaines récentes (Puys, le

Petit-Berneval ou Mesnil-Val), tandis que celle de Penly a été profondément remaniée pour accueillir la centrale nucléaire du même nom. Les autres, non urbanisées, constituent des espaces très précieux d'autant qu'ils abritent des espaces de nature désormais rares sur le plateau. Au cœur du plateau agricole dégagé du Petit-Caux, les vallées et valleuses constituent des paysages beaucoup plus intimes et de grande qualité, associant prairies, végétation abondante et bâti et espaces naturels.

Néanmoins, ce sont des lieux sous pression, notamment en terme de développement urbain.



Les pavillons dans la vallée littorale à Saint-Martin-Plage. (2009 - commune de Saint-Martin-en-Campagne)

Le contact avec le bord de mer est souvent fragilisé par le passage de la route en digue et par de trop nombreuses constructions, même temporaires, qui s'égrènent sur le rivage. En outre, les aires de stationnement le long de la plage contribuent un peu plus à la coupure entre l'espace naturel de la vallée et la mer.



Littoral de Mesnil-Val. (2009)



Plage de Mesnil-Val. (2009)

Un territoire délimité par les lisières des grandes forêts et des petits boisements

Quelque soit le secteur du Petit Caux, des boisements ou des forêts viennent construire l'horizon par leurs lisières. Très souvent accrochés aux pentes, les petits boisements profitent des talwegs naissants. Plus grandes, les forêts domaniales prennent place au cœur des plateaux, que ce soit la forêt d'Arques ou la forêt d'Eu. Cette dernière qui fait plus de 9000 hectares, est découpée en plusieurs massifs entre la vallée de la Bresle qu'elle domine dans son cours inférieur, et la vallée de l'Eaulne.

La forêt d'Eu et sa configuration éclatée très particulière abrite plusieurs sites désignés en Natura 2000 et forme un ensemble écologique dit «cohérent sur le plan fonctionnel». La plupart de ces grandes forêts (Eu et Arques) sont constituées de futaies de feuillus, en particulier de hêtres formant des lisières bien délimitées avec l'espace agricole. Quelques parcelles de résineux et notamment d'épicéas, forment des tâches sombres dans ces peuplements majoritairement de feuillus. Quelques aménagements permettent d'accueillir le public mais ils restent peu nombreux notamment dans la forêt d'Eu très proche de l'agglomération d'Eu et du Tréport.



Grandes étendues labourées à Bosc-Rocourt. (2009 - commune de Saint-Rémy-Boscrocourt)



Futaie de hêtres dans la forêt d'Eu. (2009 - commune de Melleville)



Aménagement touristique dans la forêt d'Eu. (2009 - commune de Melleville)

Des villages et des hameaux enveloppés dans une ceinture végétale

Les villages du Petit Caux s'organisent à l'origine le long d'une route. Villages linéaires, ils forment un tissu lâche où chaque habitation s'entoure d'une prairie ou d'un verger. L'ensemble compose un village très arboré, enveloppé dans une ceinture végétale. Depuis le plateau agricole, le hameau ou le village reste dissimulé en partie derrière un rideau d'arbres.

Au cœur, l'espace public garde un caractère rural, avec peu d'aménagements routiers, des pieds de façades enherbés ou fleuris et une place centrale enherbée et plantée.



Brunville : une ceinture de prairies et de prés-vergers encore existante autour du village. (Bd Ortho 2008)

Aux abords du littoral, les villages subissent néanmoins des pressions urbaines, dues à la proximité de la mer. Des extensions urbaines se développent, aux dépens des prairies et des vergers qui entourent les villages, imposant au paysage du plateau les façades standardisées des nouveaux lotissements.



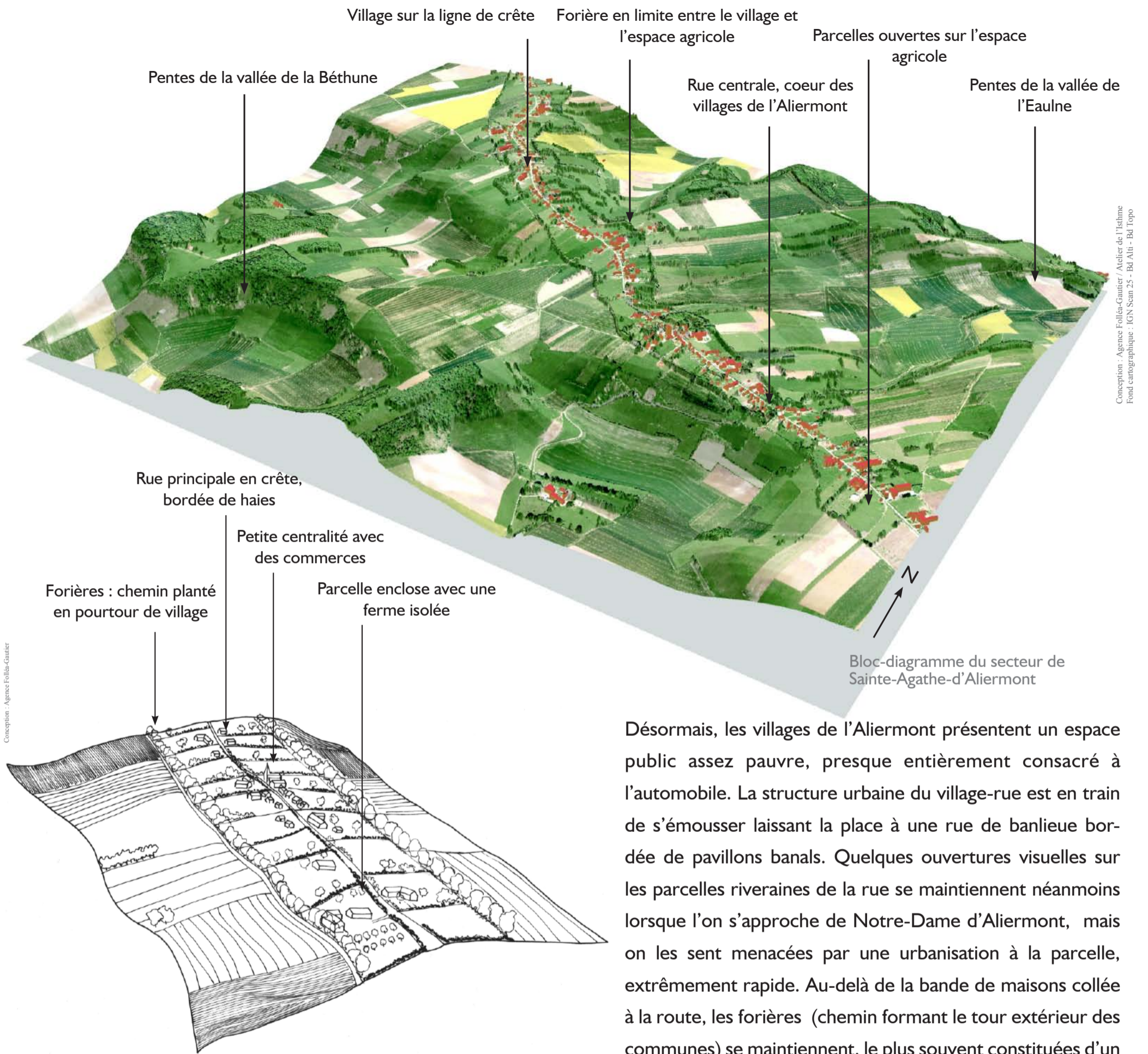
Village de Melleville : un caractère rural sobre avec des plantations et des trottoirs enherbés. (2009)

Les villages rues de l'Aliermont, un paysage urbain en voie de banalisation

Les villages de l'Aliermont regroupés autour d'une seule et même voie (appelée aujourd'hui RD 56) forment un ensemble urbain de plus de 12 km de long. Quatre communes se succèdent (Saint-Nicolas d'Aliermont, la plus importante, Notre-Dame d'Aliermont, Saint-Agathe d'Aliermont et Croixdalle). Cet ensemble urbain linéaire est installé sur une ligne de crête dominant les vallées de la Béthune et de l'Eaulne. L'une des grandes qualités de cet ensemble tenait dans les grandes ouvertures ménagées entre les maisons et permettant un contact direct entre l'espace public des villages et le grand paysage. Il s'agissait le plus souvent de prés-vergers, le plus souvent pâturés. Malheureusement, ces ouvertures se referment les unes après les autres sous l'effet de l'urbanisation.



La traversée de Saint-Nicolas-d'Aliermont : une centralité signalée par quelques commerces. (2010 - commune de Saint-Nicolas-d'Aliermont)

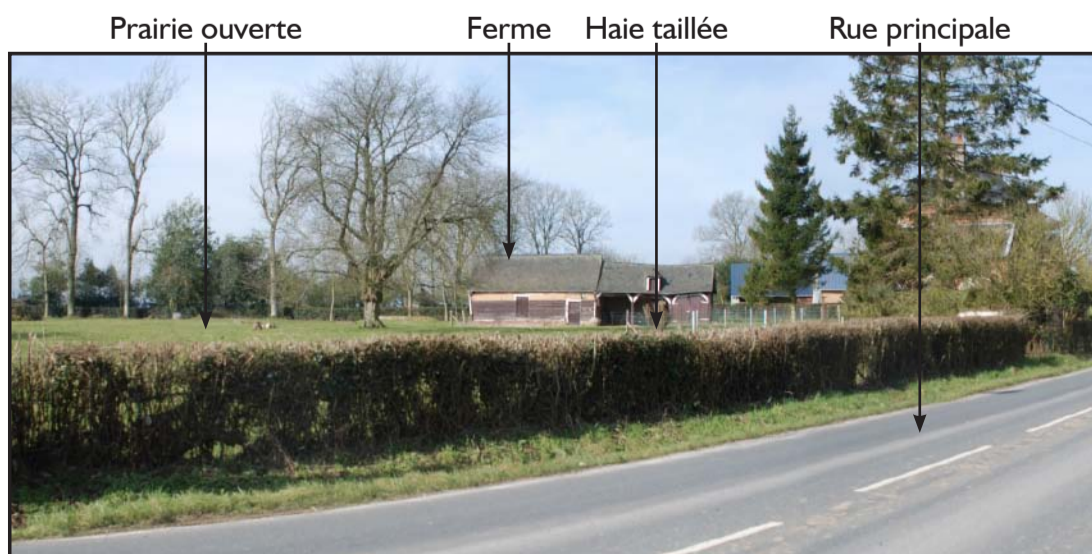


Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Islethme
Fond cartographique : IGN Scan 25 - Bd Alti - Bd Topo

Bloc-diagramme du secteur de Sainte-Agathe-d'Aliermont

Schéma de principe détaillant l'organisation du village rue par rapport au relief et à l'espace agricole qui l'entoure.

Désormais, les villages de l'Aliermont présentent un espace public assez pauvre, presque entièrement consacré à l'automobile. La structure urbaine du village-rue est en train de s'éteindre laissant la place à une rue de banlieue bordée de pavillons banals. Quelques ouvertures visuelles sur les parcelles riveraines de la rue se maintiennent néanmoins lorsque l'on s'approche de Notre-Dame d'Aliermont, mais on les sent menacées par une urbanisation à la parcelle, extrêmement rapide. Au-delà de la bande de maisons collée à la route, les forières (chemin formant le tour extérieur des communes) se maintiennent, le plus souvent constituées d'un chemin de terre derrière une haie vive. Au-delà, le plateau agricole très dégagé caractéristique du Petit-Caux reprend ses droits avec de temps à autre de petites haies basses comme à Croixdalle.



Parcelles encloses avec une ferme isolée. La transparence des clôtures permet de conserver des ouvertures visuelles vers la campagne depuis la rue principale. (2010 - commune de Notre-Dame-d'Aliermont)



Haies de thuyas opaques et clôtures en béton donnent au village une image bien banale. (2010 - commune de Saint-Nicolas-d'Aliermont)



Les lignes à très haute-tension qui traversent le plateau à Biville-sur-Mer. (2009)

Des plateaux parcourus par les lignes à très haute tension et ponctués par les éoliennes

Trouvant leur origine dans la centrale nucléaire de Penly, les lignes à haute tension parcourent les champs des plateaux du Petit-Caux. Présentes partout dans le territoire, elles font désormais parti des paysages agricoles ouverts qui le caractérisent.

La centrale nucléaire de Penly quant à elle, est relativement discrète. Située en contrebas de la falaise, elle est plutôt perceptible du fait des nombreux aménagements induits (importantes protections de son emprise, route d'accès, parc de stationnement, concentration des lignes électriques à proximité, etc...) que par son allure et implantation générales.

Quant aux éoliennes, récemment apparues dans ce paysage, elles sont très souvent implantées sur les plateaux proches de la mer. Regroupées par trois ou quatre, elles forment de petits ensembles disparates légèrement écartés du trait de côte et parfois visibles depuis les vallées, notamment en situation un peu plus intérieure des terres.



Rupture d'échelle provoquée par l'implantation d'une éolienne au-dessus de la vallée de Saint-Ouen-sous-Bailly. (2010 - commune de Saint-Ouen-sous-Bailly)

LES VALEURS PAYSAGÈRES



Prairies, cultures, structures végétales composent un paysage harmonieux et diversifié dans les vallées.

La mixité agricole, un facteur de diversité paysagère :

- Maintien et gestion des prairies et des vergers proches des villes et des villages.
- Maintien des structures végétales dans l'espace agricole, repérage et entretien.
- Maintien des parcelles agricoles au contact de la RD 56 dans l'Aliermont.

Les vallées et les valleuses, les accès à la mer :

- Lutte contre l'enfrichement.
- Repérage, préservation et mise en valeur des ouvertures visuelles vers les vallées.
- Préservation des lignes de crêtes boisées.
- Préservation de la diversité des paysages.
- Maintien d'une agriculture liée à l'élevage et aux prairies de fauche.



Un aménagement du littoral qui reste encore très minéral et trop accessible aux voitures.

- Maintien des structures végétales.
- Encouragement à une agriculture de qualité.
- Préservation des espaces naturels (zones humides et pelouses calcaires).
- Incitation à une qualité architecturale dans les nouvelles constructions, suivant un cahier de recommandations.
- Préservation de l'image jardinée dans l'espace public pour les vallées habitées.
- Réaménagement du bord de mer en organisant le stationnement à distance du rivage.



Un des rares espaces d'accueil aménagés dans la forêt d'Eu.

Les grandes forêts, un patrimoine forestier remarquable :

- Gestion de l'accueil du public dans les grandes forêts domaniales (parcs de stationnement à prévoir, départ de chemins correctement fléchés).
- Préservation de la biodiversité des lisières forestières et maintien d'un recul des grandes cultures par rapport à la forêt.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES



Une extension d'urbanisation récente dans un village : le front bâti s'impose dans le paysage agricole.

La disparition des respirations entre les villages :

- Maintien des coupures d'urbanisation entre les villages et les hameaux, le long des routes.
- Arrêt de l'urbanisation linéaire.

Les lisières entre les villages et l'espace agricole :

- Reconstitution en limite de villages d'espaces de transition accueillant des circulations douces, des jardins potagers, etc...
- Contenir les petites extensions au contact des villages.
- Maintien des forières (tours de villages et plantations).

Les grandes routes non plantées (RD 1314) :

- Maintien d'un gabarit de route secondaire.
- Traitement des abords soignés avec des bas-côtés enherbés et des plantations d'alignement.
- Maintien des coupures d'urbanisation.



Route qui mériterait d'être plantée pour annoncer l'arrivée dans le village.

La disparition des structures végétales dans l'espace agricole

- Replantation de structures végétales dans l'espace agricole des plateaux.
- Mise en place de bandes enherbées et de structures végétales le long des fossés et de tous les cours d'eau.



La centrale électro-nucléaire à l'implantation discrète mais dont les abords sont peu valorisés.

Les abords peu soignés de la centrale nucléaire de Penly:

- Mise en valeur et aménagement des abords immédiats et notamment les infrastructures routières.
- Réaménagement des parcs de stationnement.
- Réflexion sur les pylônes électriques.

Les projets des parcs éoliens :

- Maintien à l'écart et sans covisibilité depuis les vallées des nouveaux champs éoliens.

Les traversées trop routières de village et notamment la RD 56 dans l'Aliermont :

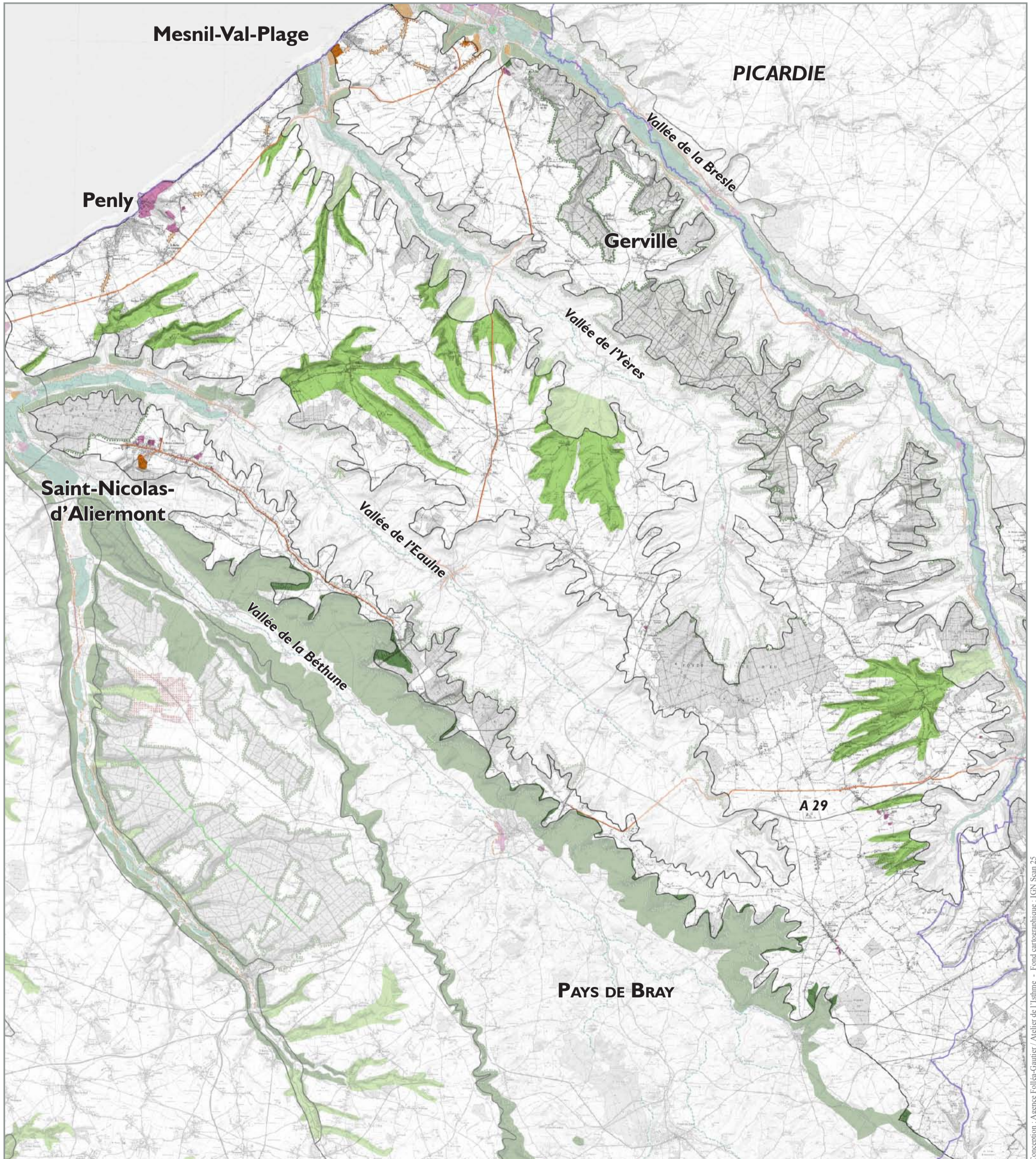
- Requalification des chaussées avec réduction des surlargeurs.
- Traitement différencié des revêtements de sols.
- Création et valorisation des espaces publics.
- Enfouissement de réseaux.
- Cheminements linéaires et/ou piste cyclable.
- Sobriété des matériaux et du mobilier en conservant un caractère rural.



Une traversée de village trop routière (voie trop large), qui crée des nuisances sonores et une insécurité près des habitations.

CARTE DES ENJEUX N°20 : LE PETIT CAUX ET L'ALIERMONT

Légende des enjeux en dernière page



Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isisme - Fond cartographique : IGN Scm 25